

COMMUNE DE FEINGS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
9 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix sept le 9 novembre, le conseil municipal de la commune de FEINGS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Karine MICHOT, Maire.

PRESENTS: Karine MICHOT, Christophe BESNE, Marc REUILLON, Gilles SAGET-LETHIAS, Hervé BARON, Pascal JAULIN, Éric LEBERT, Nicole LOUVEAU, Jérôme MARCADET, Séverine BESCHON MARTY, Claude PASDELOUP, Leïla SALHI, Philippe TINGAULT
ABSENTS EXCUSES: Yannick CONGRAS, Alexandra REUILLON (a donné procuration à Marc REUILLON),

Secrétaire de séance élu: Hervé BARON

En début de séance, madame Karine MICHOT demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour deux nouveaux points qui seront débattus. Le conseil municipal accepte à l'unanimité que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- **Concours du receveur municipal / attribution d'indemnité de conseil**
- **Convention TEPCV**

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL/ ATTRIBUTION D'INDEMNITE DE CONSEIL

Madame la Maire expose que la loi prévoit les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50% par an,

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée au receveur de la trésorerie de Contres

CONVENTION TEPCV (TRANSITION ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE)

Madame la Maire présente le programme des « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » qui a été lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'environnement, de l'Energie et de la Mer. Un fonds de financement de la transition énergétique contribue à financer les territoires lauréats dont la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

Une convention signée par toutes les communes concernées de la Communauté de Communes Val de Cher Controis a pour objet de préciser les actions mises en œuvre par le territoire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander l'appui financier pour le projet de rénovation de l'éclairage public et d'autoriser madame la Maire à signer la convention

COMMISSION COMMUNALE DE VALORISATION DES CHEMINS RURAUX

Madame la Maire expose la nécessité de définir une commission communale « Valorisation des chemins communaux », les conseillers municipaux suivants sont élus à l'unanimité :

Eric LEBERT, Nicole LOUVEAU, Séverine MARTY BESCHON et Leïla SALHI

Karine MICHOT, maire, est présidente de droit

DECISION MODIFICATIVE / .BUDGET ASSAINISSEMENT

Il convient de prendre la décision modificative suivante :

Diminution crédits			Augmentation crédits		
article	libellé	montant	article	libellé	montant
O22	Dépenses imprévues	429,28 €	1641	Remboursement capital emprunt	45,00 €
			O21	Virement de la section d'investissement	45,00 €
			O23	Virement à la section d'investissement	45,00 €
			673	Annulation de titre sur exercice antérieur	384,28 €
Total		429,28 €			429,28 €

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux ont voté à l'unanimité la décision modificative.

AMENAGEMENT DE LA COUR DE LA MAIRIE

Afin de finaliser le projet de restauration et d'embellissement du bâtiment Mairie-Ecole (construit en 1881) et de rendre accessible les extérieurs aux Personnes à Mobilité Réduite ainsi que de poursuivre la démarche «Objectif zéro pesticide », il est nécessaire d'exécuter les travaux suivants:

- cheminement piétonnier pour l'accès au secrétariat et au local communal ainsi qu'à l'entrée de la salle du conseil et des mariages
- engazonnement de la cour qui facilitera et optimisera le temps d'entretien

L'estimation des travaux s'élève à 12 145 € HT.

Les conseillers municipaux après délibération votent à l'unanimité ces travaux et autorisent madame la maire à solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes du Controis Val de Cher et une subvention départementale au titre de Dotation de la Solidarité Rurale et s'engagent à inscrire cette dépense au Budget Primitif 2018

ADJOINTS

Madame la Maire expose que suite à la démission de madame Yannick CONGRAS à son poste de 1ère adjointe, il y a lieu de décider si le nombre de 4 adjoints est maintenu.

Les conseillers municipaux après délibération votent à l'unanimité le maintien à 4 du nombre des adjoints.

Madame Nicole LOUVEAU se porte candidate pour le poste d'adjoint vacant. Elle est élue à l'unanimité.

Madame la Maire récapitule la désignation des adjoints :

1^{er} adjoint : Monsieur Christophe BESNE

2^{ème} adjoint : Monsieur Marc REUILLON

3^{ème} adjoint : Monsieur Gilles SAGET-LETHIAS

4^{ème} adjoint : Madame Nicole LOUVEAU

APPROBATION SUR L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER-CONTROIS AU SYNDICAT MIXTE NOUVEL ESPACE DU CHER AU 1^{ER} JANVIER 2018

Madame la Maire expose que la réforme territoriale et notamment la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) définissent la compétence Gestion de Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations comme compétence obligatoire pour les EPCI-FP au 1er janvier 2018 ;
Que le projet du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Cher aval, adopté par la Commission Locale de l'Eau du 6 juillet 2016, définit l'entité hydrographique cohérente du Cher canalisé et préconise une gestion unique sur ce périmètre ;
Que l'entité hydrographique du Cher canalisé est principalement répartie entre les EPCI-FP Tours Métropole Val de Loire, Touraine Est Vallée, Bléré Val de Cher et Val de Cher- Controis.
Et qu'il est envisagé la création d'un syndicat mixte compétent pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, sur le bassin versant de l'entité du Cher canalisé, le conseil communautaire de Val de Cher - Controis en date du 18 septembre 2017 décide d'adhérer au syndicat mixte "Nouvel Espace du Cher", à effet du 1er janvier 2018. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Cher- Controis au Syndicat Mixte Nouvel Espace du Cher, et ce à effet du 1^{er} Janvier 2018 .

REDRESSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE L'ABBAYE :

Enquête publique /Avis des Domaines

Madame la Maire expose le projet de redressement d'une partie du chemin rural dit de l'abbaye à Favras qui consiste d'une part à l'achat d'une partie de terrain à madame MARTY PESKINE Danièle et d'autre part à la vente d'une partie de terrain communal aux consorts MARCADET (Monsieur et madame Marcel MARCADET et Monsieur Jérôme MARCADET). Ce projet nécessite l'ouverture d'une enquête publique.
L'avis des domaines a été sollicité pour connaître la valeur vénale des terrains. Cette valeur a été estimée à 0,37 €/m². Le terrain à acquérir auprès de madame MARTY PESKINE Danièle est de 105 m² et celui des consorts MARCADET est de 90 m².
Les conseillers municipaux approuvent ce projet et autorisent madame la maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents.
Les dépenses et recettes afférentes à l'exécution de ce projet dont les indemnités du commissaire enquêteur, les frais de notaire, l'achat et vente de terrains seront inscrites au budget 2018.

ECLAIRAGE PUBLIC

Madame la Maire rappelle l'étude de l'éclairage public effectuée par le cabinet NOCTABENE. Etude nécessaire pour la demande de subvention auprès du SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité du Loir et Cher). Il en est ressorti que la priorité des travaux devait être la mise en sécurité des armoires électriques. Monsieur Gilles SAGET-LETHIAS, maire adjoint et professionnel dans le domaine électrique a effectué gracieusement en 2017 ces travaux qui seront terminés et complétés en décembre par la pose d'horloges astronomiques.
Les prochains travaux à effectuer seront programmés à partir de 2018 jusqu'en 2020 : rénovation et création de points lumineux.

FETE DU 14 JUILLET

La fête se déroulera comme les années précédentes à Boissay. Le couscous a été choisi pour le repas. La participation financière des habitants a été reconduite. Il n'y aura plus de lâcher de ballons. Des plateaux plus petits seront achetés pour les enfants.

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Jérôme MARCADET et Eric LEBERT présente l'avancée des travaux. Une réglementation devra être établie pour la commune déterminant certaines caractéristiques de construction : pente de toit, matériau, clôture...

Quand le projet de zonage sera fini, il sera présenté aux conseillers municipaux.

QUESTIONS DIVERSES

* ***Prochain Conseil Municipal*** : mardi 12 décembre 2017 à 19h

* ***Colis des seniors*** : Mesdames LOUVEAU et BESCHON MARTY présentent la composition des colis de Noël offert aux seniors à partir de 70 ans (qui n'ont pas participé au repas des seniors 2017).

* ***Boîte à partage*** : Séverine MARTY BESCHON explique le principe de cette boîte à partage. Les conseillers municipaux donnent leur accord pour l'installation d'une boîte à livres.

* ***Echange intergénérationnel*** :

Des rencontres et échanges autour du jeu ou de l'apprentissage de différentes activités pourraient être organisés. Toutes les idées sont les bienvenues.

* ***Rappel Cérémonie des voeux*** :

Vendredi 12 janvier 2018 à 18h30. L'orchestre Contres Ut animera la cérémonie comme l'an dernier.